

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL DES MAIRES TENUE LE  
MERCREDI 10 JUIN 2009, À 19 HEURES 30  
À LA SALLE DU CONSEIL DES MAIRES  
DE LA MRC DES APPALACHES  
3830, BOULEVARD FRONTENAC, THETFORD MINES**

**SONT PRÉSENTS :**

M.	Marquis Bédard	Kinnear's Mills
M.	Jean Binette	Beaulac-Garthby
Mme	Nicole Bourque	Saint-Pierre-de-Broughton
M.	Philippe Chabot	Saint-Jacques-de-Leeds
Mme	Hélène Faucher	Adstock
M.	Réjean Fortier	Saint-Fortunat
M.	André Gosselin	Disraeli Paroisse
M.	Gérald Grenier	Sainte-Clotilde-de-Beauce
M.	Paul Grenier	East Broughton
M.	Ghislain Hamel	Saint-Jean-de-Brébeuf
Mme	Jessika Lacombe	Saint-Adrien-d'Irlande
M.	Jacques Laprise	Saint-Julien
M.	Steven Laprise	Saint-Jacques-le-Majeur
M.	Gérald McKenzie	Sainte-Praxède
M.	Pierre Quirion	Adstock
M.	Guy Roy	Sacré-Cœur-de-Jésus
Mme	Josette Vaillancourt	Saint-Joseph-de-Coleraine
M.	Marc Vachon	Thetford Mines
M.	Bruno Vézina	Irlande

**EST ABSENT :**

M.	Rock Rousseau	Disraeli Ville
----	---------------	----------------

La séance est ouverte sous la présidence de la préfet et mairesse de la municipalité d'Adstock, Mme Hélène Faucher. M. Alain Gravel, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à la réunion.

**1 PENSÉE ET MOT DE BIENVENUE**

La session est ouverte à 19 h 30 et la pensée qui suit est lue par la préfet et mairesse de la municipalité d'Adstock, Mme Hélène Faucher, qui adresse par la suite ses mots de bienvenue aux maires présents :

*« Le travail est une énigme. Bien que nous soyons nombreux à clamer que nous le détestons, il a une telle emprise sur nous qu'il nous fait vivre de vives émotions et nous rend capables d'un dévouement qui nous étonne. »*

(Bob Greene)

**2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CM-2009-06-5605**

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance précédente
  - 3.1. Lecture et adoption du procès-verbal du 13 mai 2009
  - 3.2. Affaires découlant du procès-verbal de la séance du 13 mai 2009
    - 3.2.1. Projet de régionalisation de certains services
    - 3.2.2. Carrières et sablières
    - 3.2.3. La Minute touristique
4. Période de questions
5. Rapport des comités
  - 5.1. Comité administratif du 2 juin 2009
6. Correspondance
  - 6.1. Résumé de la correspondance reçue
7. Demande de rencontre
  - 7.1. Séance ordinaire du 19 août 2009
8. Gestion financière et administrative
  - 8.1. Comptes payés
  - 8.2. Séance du mois d'octobre 2009
  - 8.3. Évaluation foncière
  - 8.4. Délégation du pouvoir de former les comités de sélections
  - 8.5. Service de messagerie vocale
  - 8.6. Fédération québécoise des municipalités
  - 8.7. Assemblée des MRC
  - 8.8. Traitement des dossiers au Conseil des maires
9. Aménagement du territoire
  - 9.1. Certificats de conformité
  - 9.2. Révision du schéma d'aménagement et de développement
  - 9.3. Comité consultatif agricole
  - 9.4. Parc éolien des Moulins
  - 9.5. Règlement numéro 112 modifiant le schéma d'aménagement révisé
  - 9.6. Développement de la géomatique
  - 9.7. Protection du territoire agricole et développement régional
  - 9.8. Règlement numéro 116 modifiant le schéma d'aménagement révisé
    - 9.8.1. Adoption du projet de règlement
    - 9.8.2. Modification du délai donné aux municipalités pour formuler leur avis
    - 9.8.3. Assemblée publique de consultation
    - 9.8.4. Formation de la commission formée en vertu de l'article 53.1 de la LAU
    - 9.8.5. Avis de motion
    - 9.8.6. Demande d'avis au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
  - 9.9. Commission de protection du territoire et des activités agricoles
10. Réflexion stratégique de la MRC
  - 10.1. Nouvelle signature graphique de la MRC
11. Sécurité publique
  - 11.1. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie
12. Environnement
  - 12.1. Centre de tri – Récupération Frontenac
  - 12.2. Programme de prévention des algues bleu-vert
  - 12.3. Comité Inter-MRC pour la valorisation des matières résiduelles
  - 12.4. Épandage des boues municipales et de bio-solides
  - 12.5. Comité du bassin de la rivière-Saint-François
  - 12.6. Programme CLIMAT MUNICIPALITÉS
13. Développement économique

- 13.1. Internet haute vitesse – Comité MRC
- 13.2. Bureau d'accueil touristique de Beaulac-Garthyby
- 13.3. Québec en forme
- 13.4. Soirée Urbanité et ruralité
- 13.5. Politique culturelle
- 14. Pacte rural 2007-2014
  - 14.1. Projets locaux
  - 14.2. Municipalités dévitalisées
  - 14.3. Bulletin de la ruralité
- 15. Demande de commandite
- 16. Demande d'appui
  - 16.1 Ville de Thetford Mines
- 17. Varia
  - 17.1. Agence régionale de mise en valeur des forêts privées
  - 17.2. Mérite Ovation municipale 2009
  - 17.3. Guide du transport collectif en milieu rural
  - 17.4. Musée minéralogique et minier de Thetford Mines
  - 17.5. Société d'aide au développement de la collectivité de L'Amiante
  - 17.6. Programme de diagnostic résidentiel Mieux-Vivre
  - 17.7. Subventions – Entretien du réseau routier
  - 17.8. Souper des municipalités
- 18. Prochaine rencontre
- 19. Levée de la séance

Adopté

### **3 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

#### **3.1 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2009**

**CM-2009-06-5606**

Il est proposé par M. Jean Binette et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2009.

Adopté

#### **3.2 Affaires découlant du procès-verbal de la séance du 13 mai**

*\* Nous notons l'arrivée de M. Luc Berthold. Il est 19 h 45.*

##### **3.2.1 Projet de régionalisation de certains services**

Le directeur général effectue un retour sur les rencontres d'information tenues à l'intention des municipalités intéressées par le projet de service régional d'inspection en bâtiment. Une offre de service détaillée, comprenant notamment un budget préliminaire sera transmise aux municipalités.

##### **3.2.2 Carrières et sablières**

Les divers documents d'information et formulaires seront transmis aux exploitants recensés en début de semaine prochaine. Une copie des documents transmis par municipalité

sera acheminée à chacun des directeurs généraux concernés.  
Une discussion s'en suit.

### 3.2.3 La Minute touristique

Madame Josette Vaillancourt présente divers documents promotionnels dont la diffusion est en cours. Elle traite également des ressources étudiantes embauchées pour l'été, de la publicité télévisuelle à venir et des modifications apportées au logo de l'Office touristique de la MRC.

## 4 PÉRIODE DE QUESTIONS

En réponse à une question posée par un citoyen, un état d'avancement du dossier Internet haute vitesse est présenté.

## 5 RAPPORT DES COMITÉS

### 5.1 Comité administratif du 2 juin 2009

Copie du projet de procès-verbal de la réunion du Comité administratif tenue le mardi 2 juin 2009 est déposée.

## 6 CORRESPONDANCE

### 6.1 Résumé de la correspondance

Le directeur général dépose le tableau synthèse de la correspondance reçue pour la période du lundi 11 mai au vendredi 5 juin 2009.

## 7 DEMANDES DE RENCONTRE

### 7.1 Séance ordinaire du mercredi 19 août 2009

La rencontre avec les représentants la Conférence régionale des élus de Chaudière-Appalaches, prévue lors de la séance ordinaire du mercredi 19 août prochain, débutera une heure plus tôt qu'initialement prévue, soit à compter de 17 h 30.

## 8 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

### 8.1 Comptes payés

CM-2009-06-5607

Il est proposé par M. Philippe Chabot et résolu unanimement d'entériner le paiement, pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2009 des comptes suivants, pour un montant total de 232 338,53 \$, et correspondant aux chèques numéros 6237 à 6266 inclusivement, pour un montant de 178 894,91 \$, dix (10) paiements automatiques, pour un montant de 24 068,24 \$, et quatre (4) prélèvements pour les salaires, pour un montant de 29 375,38 \$.

Adopté

## **8.2 Séance du mois d'octobre 2009**

Le directeur général présente un résumé des dispositions applicables en ce qui concerne la tenue des séances des conseils municipaux de même que du Conseil des maires de la MRC.

**CM-2009-06-5608**

Il est proposé par M. Marquis Bédard et résolu unanimement de devancer au mercredi 7 octobre 2009 la tenue de la séance du Conseil des maires initialement prévue pour le mercredi 14 octobre 2009.

Adopté

## **8.3 Évaluation foncière**

Le directeur général dresse le bilan des démarches de dotation en personnel pour le service d'évaluation foncière effectuées au cours des dernières semaines.

**CM-2009-06-5609**

Il est proposé par M. Pierre Quirion et résolu unanimement d'autoriser le directeur général de la MRC :

- ⇒ à muter Mme Johannie Lessard de la fonction d'auxiliaire à l'évaluation foncière au poste d'inspecteur adjoint en évaluation, selon les modalités prévues à la convention collective présentement en vigueur;
- ⇒ à procéder à l'embauche de Mme Céline Gourdes au poste d'inspecteur adjoint en évaluation, selon les modalités prévues à la convention collective présentement en vigueur;
- ⇒ à procéder à un appel de candidatures pour combler le poste d'auxiliaire à l'évaluation foncière devenu vacant.

Adopté

## **8.4 Délégation du pouvoir de former les comités de sélections**

Le directeur général dépose un projet révisé de règlement, sur recommandation du Comité administratif. Une discussion s'en suit.

**CM-2009-06-5610**

Il est proposé par M. Jean Binette et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 117, intitulé « *Règlement ayant pour objet de déléguer au directeur général de la MRC le pouvoir de former des comités de sélection* » tel que présenté.

Adopté

## **8.5 Service de messagerie vocale**

La MRC a reçu de Bell un avis à l'effet que le système de messagerie vocale qu'elle utilise n'est plus offert par le fabricant. Par conséquent, le seul service de maintenance offert par Bell est de type « pièces et main d'œuvre », selon la disponibilité des pièces.

La MRC validera au cours des prochains mois les systèmes de remplacement disponibles sur le marché et les coûts seront intégrés aux prévisions budgétaires 2010.

#### **8.6 Fédération québécoise des municipalités**

Le directeur général dépose les documents appropriés pour permettre aux membres du Conseil de s'inscrire au congrès annuel de la FQM, qui se tiendra à Québec, les 24, 25 et 26 septembre prochain. Les maires intéressés sont invités à compléter le formulaire d'inscription et à le retourner à la MRC d'ici le 30 juin pour son traitement. La MRC procédera à l'inscription de tous les membres du Conseil qui désirent y participer, les frais d'inscription et le remboursement des dépenses encourues étant facturés par quote-part aux municipalités concernées.

#### **8.7 Assemblée des MRC**

Madame Hélène Faucher dresse un bilan de cette activité qui a eu lieu le mercredi 27 mai dernier.

#### **8.8 Traitement des dossiers au Conseil des maires**

Lors de sa séance du mois d'août prochain, le Comité administratif amorcera une réflexion sur la procédure de dépôt des dossiers en vue de leur inscription à l'ordre du jour du Conseil et de leur traitement.

### **9 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

#### **9.1 Certificats de conformité**

##### **9.1.1 Ville de Thetford Mines – Règlement n°305**

**CM-2009-06-5611**

Il est proposé par M. André Gosselin et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 305 de la Ville de Thetford Mines, amendant le plan d'urbanisme n° 147, afin de créer l'affectation RC dans le secteur des rues St-Patrick et Mooney est à même l'aire d'affectation RA.

Adopté

##### **9.1.2 Ville de Thetford Mines – Règlement n°306**

**CM-2009-06-5612**

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 306 de la Ville de Thetford Mines, amendant le règlement de zonage n° 148, afin de modifier les dispositions relatives aux cafés-terrasses.

Adopté

##### **9.1.3 Ville de Thetford Mines – Règlement n°307**

**CM-2009-06-5613**

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 307 de la Ville de Thetford Mines, amendant le règlement

de zonage n° 148, afin de modifier la grille des spécifications et le plan de zonage.

Adopté

## **9.2 Révision du schéma d'aménagement et de développement**

Les membres des conseils municipaux de Saint-Adrien-d'Irlande, de Kinnear's Mills et de Saint-Pierre-de-Broughton ont récemment été rencontrés pour leur présenter le portrait global de leur municipalité. Quelques corrections ont été apportées telles que la précision de productions associées à des unités agricoles ou encore la correction des terrains vacants à l'intérieur des périmètres d'urbanisation.

Nous avons demandé aux conseils municipaux de valider les deux portraits et de proposer des modifications, s'il y a lieu, aux découpages des affectations agricoles de leur municipalité.

## **9.3 Comité consultatif agricole**

CM-2009-06-5614

Il est proposé par M. Marquis Bédard et résolu unanimement d'entériner la recommandation du syndicat de l'UPA de Haute-Beauce et de nommer M. Richard Chouinard pour combler le siège vacant de représentant désigné de l'UPA au sein du Comité consultatif agricole de la MRC.

Adopté

## **9.4 Parc éolien des Moulins**

Le 29 mai dernier, les aménagistes de la MRC sont allés à une rencontre avec les représentants d'Hydro-Québec au sujet du raccordement des éoliennes au réseau de transport d'énergie de 230kV. Essentiellement, la rencontre portait sur la présentation de deux tracés (est et ouest) possibles à partir du poste projeté du promoteur privé jusqu'à la ligne haute tension entre les postes Antoine-Lemieux et Thetford.

Le projet étant un service d'utilité publique selon la définition employée au schéma d'aménagement, il est autorisé dans l'affectation agricole viable dans laquelle se situe justement le projet.

## **9.5 Règlement numéro 112 modifiant le schéma d'aménagement révisé**

CM-2009-06-5615

Il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu unanimement d'adopter le règlement de modification numéro 112 amendant le règlement 75 du schéma d'aménagement de la MRC des Appalaches afin d'agrandir l'affectation agroforestière de service d'une superficie de 1,5 hectare dans la municipalité de la Paroisse de Disraeli.

Adopté

## **9.6 Développement de la géomatique**

Le directeur général effectue un retour sur une rencontre exploratoire sur le développement de la géomatique tenue entre les représentants de la MRC et de la Ville de Thetford Mines tenue le 20 mai dernier. Une discussion s'en suit.

## **9.7 Protection du territoire agricole et développement régional**

Un retour est effectué relativement au « Rapport Ouimet » qui a été récemment déposé. Une discussion s'en suit.

## **9.8 Règlement n°116 modifiant le schéma d'aménagement révisé**

### **9.8.1 Adoption du projet de règlement**

**CM-2009-06-5616**

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement de modification numéro 116, amendant le schéma d'aménagement de la MRC des Appalaches, afin de préciser les objectifs liés à l'orientation relative à l'agriculture et de modifier la grille des usages autorisés dans l'aire d'affectation agricole viable.

Adopté

### **9.8.2 Modification du délai donné aux municipalités pour formuler leur avis**

**CM-2009-06-5617**

Il est proposé par Mme Josette Vaillancourt et résolu unanimement d'établir que le délai accordé aux municipalités pour formuler l'avis prévu à l'article 52 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme soit de 20 jours au lieu de 45.

Adopté

### **9.8.3 Assemblée publique de consultation**

**CM-2009-06-5618**

Il est proposé par M. Jean Binette et résolu unanimement qu'une assemblée publique de consultation, portant sur la modification du schéma d'aménagement liée au règlement numéro 116, soit tenue à la salle du Conseil des maires et de déléguer au directeur général le pouvoir d'en fixer la date et l'heure.

Adopté

### **9.8.4 Formation de la commission formée en vertu de l'article 53.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)**

**CM-2009-06-5619**

Il est proposé par M. Pierre Quirion et résolu unanimement de nommer Messieurs Paul Grenier, Jean Binette et Ghislain Hamel pour former, en compagnie de Mme Hélène Faucher, préfet, la commission qui entendra et expliquera aux contribuables la modification du schéma d'aménagement, conformément aux dispositions de l'article 53.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ, c. A-19.1).

Adopté

### **9.8.5 Avis de motion – Règlement n° 116 modifiant le schéma d'aménagement révisé**

Un avis de motion est donné par M. Gérald McKenzie à l'effet qu'un règlement sera adopté lors d'une séance ultérieure afin de préciser les objectifs liés à l'orientation relative à l'agriculture et de

modifier la grille des usages autorisés dans l'aire d'affectation agricole viable.

9.8.6 Demande d'avis au ministre des Affaires municipales et des Régions

**CM-2009-06-5620**

Attendu que le Conseil d'une MRC peut demander à la ministre des Affaires municipales et des Régions son avis sur une modification de son schéma d'aménagement;

Il est proposé par M. Marquis Bédard et résolu unanimement de demander à la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire son avis relativement au projet de règlement numéro 116

Adopté

**9.9 Commission de protection du territoire et des activités agricoles**

**CM-2009-06-5621**

Considérant que la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton désire renouveler le permis d'exploitation de la sablière municipale actuellement en opération sur les lots 20 A et 20 B, rang 15, canton de Leeds ;

Considérant que la Commission de protection du territoire agricole a déjà autorisé l'exploitation de cette sablière sur une superficie de 7 hectares selon sa décision 231553 du 11 janvier 1996;

Considérant que la Commission de protection du territoire agricole a déjà autorisé l'exploitation de cette sablière sur une superficie de 8,887 hectares selon sa décision 307941 du 26 janvier 1999 et du 27 mai 1999;

Considérant que la Commission de protection du territoire agricole a déjà autorisé l'exploitation de cette sablière sur une superficie de 10,87 hectares selon sa décision 335415 du 31 mai 2004;

Attendu les dispositions prévues à l'article 54.4 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec ;

Attendu que la recommandation prévue à l'article 58.4 doit être motivée en tenant compte des critères énumérés à l'article 62 de cette même loi ;

Attendu que selon les données de l'inventaire des terres du Canada, le potentiel des sols est de classe 7 ;

Attendu que ce faible potentiel rend presque nulle l'utilisation du terrain à des fins d'agriculture ;

Attendu que les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles avoisinantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricoles des lots avoisinants sont jugées presque nulles ;

Attendu l'absence de contrainte et d'effet résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement, et plus particulièrement pour les établissements de production animale ;

Attendu que le peu d'activités agricoles dans ce secteur rend sans effet la disponibilité de d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture ;

Attendu que cette autorisation aura peu d'effet sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ;

Attendu que cette autorisation aura peu d'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol puisque que la sablière est déjà en opération ;

Attendu qu'aucune activité économique supplémentaire ne découlera de cette demande d'autorisation ;

Attendu que cette demande d'autorisation aura un impact positif sur les conditions socioéconomiques nécessaires à la viabilité de la collectivité ;

Attendu que cette demande d'autorisation ne va pas à l'encontre des objectifs du schéma d'aménagement et des dispositions du document complémentaire ;

Attendu que la M.R.C. des Appalaches est d'avis que cette demande d'autorisation ne va pas à l'encontre des orientations du gouvernement en matière de protection des activités et du territoire agricole ;

Attendu que l'exploitation de cette sablière est essentielle pour la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton pour l'entretien de son réseau routier ;

Attendu que la MRC des Appalaches a déjà donné des avis favorables à cette demande par sa résolution CM-98-11-3130 adoptée le 25 novembre 1998 et par sa résolution CM-2004-02-4132 adopté le 11 février 2004 ;

En conséquence, il est proposé par M. Réjean Fortier et résolu que la MRC des Appalaches donne un avis favorable à la demande d'autorisation de la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton qui désire renouveler son permis d'exploitation d'une sablière sur les lots 20 A et 20 B, du rang XV, cadastre du canton de Leeds.

Adopté

## **10 RÉFLEXION STRATÉGIQUE DE LA MRC**

### **10.1 Nouvelle signature graphique de la MRC**

Le directeur général confirme que tous les items commandés ont été reçus et distribués aux personnes et organismes concernés.

## **11 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **11.1 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie**

Le directeur général dresse un état d'avancement des travaux et présente un échéancier révisé. Selon l'échéancier projeté, la MRC

pourrait adopter son schéma à la séance du Conseil des maires du mois d'octobre. Une discussion s'en suit.

## **12 ENVIRONNEMENT**

### **12.1 Centre de tri – Récupération Frontenac**

Le directeur général indique qu'un projet d'entente est en cours de rédaction et qu'il devrait être signé au cours des prochains jours.

### **12.2 Programme d'aide à la prévention des algues bleu-vert**

Le directeur général dresse le bilan des tâches effectuées jusqu'à maintenant et présente la description de celles qui sont à compléter au cours des prochains mois. Une discussion s'en suit.

### **12.3 Comité Inter-MRC pour la valorisation des matières résiduelles**

Le directeur général indique qu'un total de cinq (5) propositions ont été déposées à la MRC dans les délais prescrits. Les membres du comité d'analyse se réuniront au cours des deux prochaines semaines pour décortiquer les offres de qualification reçues. Une rencontre du Comité des élus devrait avoir lieu dans la première semaine de juillet pour dévoiler les résultats de l'analyse.

### **12.4 Épandage de boues municipales et de bio-solides**

Suivi de la problématique de l'épandage des boues municipales et des installations septiques des résidences isolées.

### **12.5 Comité du bassin de la rivière Saint-François**

Madame Hélène Faucher dresse un bilan de l'assemblée générale annuelle du COGESAF qui a eu lieu le mardi 26 mai dernier.

### **12.6 Programme CLIMAT MUNICIPALITÉS**

Le directeur général effectue un rappel sur ce programme offert par Hydro-Québec. Une discussion s'en suit.

## **13 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

### **13.1 Internet haute vitesse – Comité MRC**

Le directeur général fait le résumé des travaux dans ce dossier. Les membres du comité de travail ont été convoqués à une réunion qui aura lieu le mardi 30 juin prochain.

M. Bruno Vézina indique que la municipalité d'Irlande a déposé une demande d'aide financière à la Conférence régionale des élus de Chaudière-Appalaches relativement au programme provincial annoncé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Une discussion s'en suit.

### **13.2 Bureau d'accueil touristique de Beaulac-Garthby**

Le directeur général dépose copie de la demande d'*«aide financière récurrente pour l'embauche de ressources humaines afin d'assurer les heures d'ouverture minimales du bureau d'accueil touristique selon la politique d'accueil du ministère du Tourisme»* adressée par la municipalité de Beaulac-Garthby, de par sa résolution adoptée le lundi 8 juin dernier. Ce sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la séance du Comité administratif du mardi 11 août prochain.

### **13.3 Québec en forme**

La MRC devrait recevoir en début de semaine prochaine la réponse à sa demande d'aide financière pour le plan d'action 2009-2010.

### **13.4 Soirée Urbanité et ruralité**

Un rappel de la rencontre d'échanges et d'information qui aura lieu le mercredi 17 juin prochain, à la salle du Conseil des maires, à compter de 19 heures est effectué. La MRC a reçu copie de l'étude du Conference Board du Canada intitulée « *Les communautés rurales; l'autre moteur économique du Québec* », commandée par le Groupe de travail sur la complémentarité rurale-urbaine formé en avril 2008.

### **13.5 Politique culturelle**

La première rencontre de travail sur l'arrimage de la politique régionale avec la politique culturelle de la Ville de Thetford Mines aura lieu dans la première semaine de juillet.

## **14 PACTE RURAL 2007-2014**

### **14.1 Projets locaux**

#### **14.1.1 Municipalité de Beaulac-Garthby**

**CM-2009-06-5622**

Considérant qu'après analyse, les membres du comité du Pacte rural 2007-2014 recommandent l'acceptation du projet de la municipalité de Beaulac-Garthby, relativement à la réalisation d'un parc pour les enfants dans la cour d'école et accessibilité en dehors des heures d'école, pour un montant demandé au Pacte rural de 7 500 \$ sur un coût total de 48 998,50 \$;

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du Pacte rural 2007-2014 de la MRC des Appalaches, d'autoriser Mme Hélène Faucher, préfet, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole pour un montant de 7 500,00 \$, tout versement étant lié à la signature d'une entente par la municipalité avec les instances scolaires concernées.

Adopté

14.1.2 Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus

**CM-2009-06-5623**

Considérant qu'après analyse, les membres du comité du Pacte rural 2007-2014 recommandent l'acceptation du projet de la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus, relativement à l'agrandissement du Sentier des mineurs et à l'amélioration des infrastructures, pour un montant demandé au Pacte rural de 11 030,33 \$ sur un coût total de 13 800,00 \$;

Il est proposé par Mme Jessika Lacombe et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du Pacte rural 2007-2014 de la MRC des Appalaches, d'autoriser Mme Hélène Faucher, préfet, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole pour un montant de 11 030,33 \$.

Adopté

14.1.3 Municipalité de Sainte-Praxède

**CM-2009-06-5624**

Considérant qu'après analyse, les membres du comité du Pacte rural 2007-2014 recommandent l'acceptation du projet de la municipalité de Sainte-Praxède, relativement à l'aménagement d'une aire de jeux dans le parc municipal, pour un montant demandé au Pacte rural de 5 531,88 \$ sur un coût total de 6 914,85 \$;

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du Pacte rural 2007-2014 de la MRC des Appalaches, d'autoriser Mme Hélène Faucher, préfet, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole pour un montant de 5 531,88 \$.

Adopté

14.1.4 Municipalité de Sainte-Praxède

**CM-2009-06-5625**

Considérant qu'après analyse, les membres du comité du Pacte rural 2007-2014 recommandent l'acceptation du projet de la municipalité de Sainte-Praxède, relativement à des travaux de revêtement de la salle municipale – Phase II, pour un montant demandé au Pacte rural de 15 633,80 \$ sur un coût total de 19 564,76 \$;

Il est proposé par M. Jean Binette et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du Pacte rural 2007-2014 de la MRC des Appalaches, d'autoriser Mme Hélène Faucher, préfet, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole pour un montant de 15 633,80 \$.

Adopté

#### 14.1.5 Municipalité de Saint-Jacques-le-Majeur

**CM-2009-06-5626**

Considérant qu'après analyse, les membres du comité du Pacte rural 2007-2014 recommandent l'acceptation du projet de la municipalité de Saint-Jacques-le-Majeur, relativement au renouvellement du mandat de l'agent rural, pour un montant demandé au Pacte rural de 10 100,00 \$ sur un coût total de 12 500,00 \$;

Il est proposé par M. Gérald McKenzie et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du Pacte rural 2007-2014 de la MRC des Appalaches, d'autoriser Mme Hélène Faucher, préfet, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole pour un montant de 10 100,00 \$.

Adopté

#### 14.1.6 Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine

**CM-2009-06-5627**

Considérant qu'après analyse, les membres du comité du Pacte rural 2007-2014 recommandent l'acceptation du projet de la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine, relativement à l'installation d'équipements de services d'accueil pour les utilisateurs du terrain de soccer et du parc, pour un montant demandé au Pacte rural de 9 116,72 \$ sur un coût total de 12 426,72 \$;

Il est proposé par M. Réjean Fortier et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du Pacte rural 2007-2014 de la MRC des Appalaches, d'autoriser Mme Hélène Faucher, préfet, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole pour un montant de 12 426,72 \$.

Adopté

### 14.2 Municipalités dévitalisées

Le directeur général présente les modalités du programme annoncé par la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire en avril dernier. Il résume brièvement la rencontre d'information tenue par le ministère à Saint-Julien le lundi 8 juin dernier.

#### MODIFICATION À LA COMPOSITION DU COMITÉ DE DIVERSIFICATION DU SECTEUR SUD

**CM-2009-06-5628**

Considérant les modalités du Plan d'action gouvernemental à l'intention des municipalités dévitalisées et du Fonds de soutien aux territoires en difficulté;

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement de modifier la composition du Comité de diversification, établi en vertu de la résolution CM-2008-02-5179, afin d'y ajouter un secteur « Municipalité dévitalisée » comprenant deux (2) représentants, soit un pour la municipalité de Saint-Jacques-le-Majeur et un pour celle de Saint-Julien.

Chacune des municipalités devant déterminer par résolution l'identité de leur représentant respectif.

Adopté

#### **14.3 Bulletin de la ruralité**

Tous les membres du Conseil sont invités à assister à la conférence de presse organisée pour le dévoilement de la première parution de ce nouvel outil de communication, qui aura lieu le lundi 15 juin prochain.

#### **15 DEMANDE DE COMMANDITE**

Aucune demande à traiter.

#### **16 DEMANDES D'APPUI**

##### **16.1 Ville de Thetford Mines**

**CM-2009-06-5629**

Considérant que la Ville de Thetford Mines, en vertu de sa résolution numéro 2009-127CP, sollicite l'appui de la MRC relativement à ses démarches appuyant le libre-échange entre le Canada et les États-Unis et dénonçant le fait que les dispositions restrictives de « *Buy American* », partie du *American Recovery and Reinvestment Act*, vont à l'encontre de l'esprit du libre-échange;

Attendu que l'économie est dans une phase de lente croissance économique;

Attendu que les gouvernements à travers le monde ont mis en place différents incitatifs économiques en vue de stimuler la croissance économique;

Attendu que les États-Unis d'Amérique sont les plus importants partenaires commerciaux du Canada, qu'ils sont signataires de l'Accord de libre-échange nord-américain;

Attendu que la Municipalité régionale de comté (MRC) des Appalaches est en faveur de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique qui a été conclu depuis plusieurs années;

Attendu que le gouvernement des États-Unis d'Amérique a adopté des mesures incitatives sous forme de lois, notamment l'*American Recovery and Reinvestment Act* (ARRA) qui comporte les dispositions « *Buy American* » concernant l'acier et d'autres produits manufacturés;

Attendu que ces dispositions restrictives vont à l'encontre de l'esprit du libre-échange et empêchent les entreprises canadiennes de soumissionner pour des contrats assujettis aux dispositions de la clause « *Buy American* » aux niveaux des États et des municipalités des États-Unis, et étant donné que l'ALÉNA et l'Annexe sur les Accords sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce n'invalident pas de telles dispositions à ces niveaux;

Attendu que les programmes d'incitatifs aux dépenses d'infrastructure ne contiennent aucune restriction à l'endroit de manufacturiers d'autres pays, y compris des États-Unis, quant à leur participation aux processus de soumissions/contrats au Canada;

Attendu que les entreprises du territoire de la MRC des Appalaches peuvent être négativement affectées par ces restrictions et être amenées à licencier des effectifs, subir des pertes financières et voir éroder à terme leur viabilité;

Il est proposé par Madame Josette Vaillancourt et résolu à l'unanimité que la Municipalité régionale de comté des Appalaches donne un appui inconditionnel à la Ville de Thetford Mines dans ses revendications définies de par sa résolution numéro 2009-127CP et, par conséquent, stipule qu'elle appuie :

- ⇒ le libre-échange entre les États-Unis et le Canada et que les dispositions restrictives de « *Buy American* », partie de l'*American Recovery and Reinvestment Act* (ARRA), vont à l'encontre de l'esprit du libre échange;
- ⇒ l'association Manufacturiers et exportateurs du Canada dans sa tentative d'obtenir du Congrès des États-Unis qu'il revienne sur cette question qu'il invalide les exigences stipulées dans « *Buy American* » concernant les incitatifs aux États-Unis.

Il est également résolu d'inciter les municipalités canadiennes à adopter une politique de marchés publics qui stipule que, pour tous les projets d'infrastructures municipales canadiens, notamment de projets environnementaux comme le traitement de l'eau et l'assainissement des eaux usées, tous les biens et matériaux nécessaires à la réalisation de ces projets soient achetés uniquement à des entreprises appartenant à des pays qui n'imposent pas de mesure restrictive aux produits et matériaux manufacturés au Canada, et ce, pour assurer des pratiques équitables et concurrentielles à travers le monde.

Cette résolution sera transmise au premier ministre du Canada, au premier ministre du Québec, aux ministres fédéral et provincial du Commerce et de l'Industrie, au député fédéral de Mégantic-L'Érable ainsi qu'au député provincial de Frontenac.

Une copie de cette résolution sera acheminée à la Fédération canadienne des municipalités, à la Fédération québécoises des municipalités de même qu'à l'Union des municipalités du Québec.

Adopté

## 17 VARIA

### 17.1 Agence régionale de mise en valeur des forêts privées

L'assemblée générale annuelle aura lieu le mercredi 17 juin prochain, à compter de 13 heures.

### **17.2 Mérite Ovation municipale 2009**

Une motion unanime de félicitations et de reconnaissance est adressée par le Conseil des maires de la MRC des Appalaches à la Ville de Thetford Mines, récipiendaire du Prix Joseph-Beaubien, étoile d'argent, pour le « *Conseil muni/scolaire des jeunes* », qui lui a été remis lors de la Soirée gala des assises annuelles 2009 de l'Union des municipalités du Québec.

### **17.3 Guide du transport collectif en milieu rural**

Ce document a été produit par la Fédération québécoise des municipalités, l'Association des transports collectifs ruraux du Québec et l'Association des propriétaires d'autobus du Québec et il a été lancé le 26 mai dernier. Il est disponible sur le site Internet de la FQM.

### **17.4 Musée minéralogique et minier de Thetford Mines**

L'assemblée générale annuelle aura lieu le jeudi 18 juin prochain, à compter de 19 heures.

### **17.5 Société d'aide au développement de la collectivité de L'Amiante**

L'assemblée générale annuelle aura lieu le lundi 22 juin prochain, à compter de 17 heures.

### **17.6 Programme de diagnostic résidentiel Mieux-vivre**

Une présentation du programme suivi sera effectuée auprès du ministère des Transports relativement à la demande adressée par la MRC relativement à l'augmentation des subventions accordées aux municipalités.

### **17.7 Subventions – Entretien du réseau routier**

Un suivi sera effectué auprès du ministère des Transports relativement à la demande adressée par la MRC relativement à l'augmentation des subventions accordées aux municipalités.

### **17.8 Souper des municipalités 2009**

Une motion unanime de félicitations et de remerciements est adressée par le Conseil des maires de la MRC des Appalaches aux membres du conseil des municipalités de Saint-Jacques-le-Majeur, de Saint-Julien et de Saint-Fortunat pour leur accueil chaleureux et la merveilleuse organisation de l'édition 2009 du « *Souper des municipalités* ».

## **18 PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES**

La prochaine réunion des membres du Conseil des maires aura lieu le mercredi 19 août 2009.

**19 LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CM-2009-06-5630**

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Mme Josette Vaillancourt et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est 22 h 10.

Adopté

---

**HÉLÈNE FAUCHER  
PRÉFET**

---

**ALAIN GRAVEL  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**